

## Enquêtes publiques

Commune de ROCLES

### Avis de mise à l'enquête publique de la modification du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de Rocles en date du 29 janvier 2019, la modification du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours du 22 février au 26 mars 2019 inclus. Monsieur Jean-François CUTTIER assumera les fonctions de commissaire-enquêteur. Pendant le délai susvisé un dossier sera déposé à la mairie de Rocles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Rocles - ou par courriel [assainissement.rocles@gmail.com](mailto:assainissement.rocles@gmail.com) lequel les annexera au registre. Ce dossier est également disponible sur le site de la commune de Rocles ([www.mairie-rocles-07.fr](http://www.mairie-rocles-07.fr)). Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de Rocles les : vendredi 22 février 2019 de 9h à 12h, le samedi 02 mars 2019 de 9h à 12h, le mardi 26 mars 2019 de 9h à 12h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

132955600

## Enquêtes publiques

COMMUNE DE ROCLES (07)

### Avis de mise à l'enquête publique de la modification du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de Rocles en date du 29 janvier 2019, la modification du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours du 22 février au 26 mars 2019 inclus. Monsieur Jean-François CUTTIER assumera les fonctions de commissaire-enquêteur. Pendant le délai susvisé un dossier sera déposé à la mairie de Rocles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur - Mairie de Rocles - ou par courriel [assainissement.rocles@gmail.com](mailto:assainissement.rocles@gmail.com) lequel les annexera au registre. Ce dossier est également disponible sur le site de la commune de Rocles ([www.mairie-rocles-07.fr](http://www.mairie-rocles-07.fr)). Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de Rocles les : vendredi 22 février 2019 de 9h à 12h, le samedi 02 mars 2019 de 9h à 12h, le mardi 26 mars de 9h à 12h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

132926600